

Port de Saint-Elme : deux projets d'aménagement en concurrence

CONCERTATION L'enquête publique s'est achevée hier et a mobilisé près de 70 personnes. Retour sur les deux visions du futur port qui s'affrontent encore



Le projet 4 du Syndicat mixte (à gauche) et 4 bis de la ville ont globalement la même forme. Mais celui de la ville supprime le port à sec et déplace la capitainerie à l'extérieur du port. (Repro SMVPL/infographies J.-P. Demai)

Trois ans se sont écoulés depuis la dernière concertation publique organisée autour du futur port de Saint-Elme. A l'époque, le Conseil général, concessionnaire du port - le Syndicat mixte varois des ports du Levant en a repris la gestion en janvier 2009 -, avait mis sur la table quatre projets. L'un d'eux, appelé « principe n°4 », se détachait des autres et avait la préférence de l'ancien maire, Arthur Paecht. Mais pas forcément l'adhésion de la population. Beaucoup craignaient que l'aspect pittoresque du petit port de

pêche ne disparaisse. C'est d'ailleurs sur la base de cet argument que la municipalité Vuillemot avait souhaité remettre à plat le dossier. Et présenter son propre projet, intitulé « principe n° 4 bis ». Ce sont ces deux projets qui ont été présentés lors d'une enquête publique. Celle-ci a duré trois semaines et s'est achevée hier. Environ 70 personnes ont donné leur avis.

Points communs

La forme du port est la

même pour le projet 4 du Syndicat mixte et 4 bis de la ville. La digue Sud est maintenue et renforcée, la digue Ouest est prolongée pour fermer le bassin. L'ouverture vers la mer est prévue côté Est. Les deux projets prévoient également la création de buses pour faciliter la circulation de l'eau. Le principe 4 bis prévoit notamment une buse pour permettre la circulation de l'eau sur la digue Ouest. Chacune des maquettes propose aussi une zone technique au Sud, avec aire de carénage, grue et cale de mise à l'eau. En agrandissant le port, la

base nautique est décalée vers le restaurant le « Canier ». Le projet de la ville maintient une petite plage à Saint-Elme, juste avant celle des Sablettes.

Divergences

Le Syndicat mixte projette de créer un port à sec près de la digue Sud. La capitainerie est prévue sur un terre-plein central, au milieu du port, dans un bâtiment rectangulaire de trois étages. Le projet de la ville, en revanche, supprime le port à sec et déplace la capitainerie à l'extérieur, près de la digue Sud, dans un

petit bâtiment circulaire en forme de « phare ». La municipalité propose aussi un parking voitures de 80 places et une capacité au port de 220 anneaux. De son côté, le Syndicat mixte a misé sur l'inverse : 91 places de parking pour une capacité de 200 bateaux. Actuellement, la capacité pour les bateaux est de 140 places et 50 pour les voitures.

Calendrier

La concertation publique étant achevée, le Syndicat mixte va dresser un bilan début 2010 puis élaborer

le marché de maîtrise d'œuvre. Les projets seront ensuite soumis aux codes de l'environnement et des ports. En 2011, les dossiers seront élaborés et soumis à des enquêtes publiques conjointes. La maîtrise d'œuvre entrera dans sa phase de conception en 2012, puis un arrêté préfectoral sera pris pour autoriser les travaux. Ceux-ci pourraient débuter en 2013 et s'achever en 2015.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@varmatin.com

La suite de notre article, page 10.